

Emploi et solidarité sociale: programme Progress 2007-2013

2009/0091(COD) - 05/11/2009

En adoptant le rapport de Mme Kinga GÖNCZ (S&D, HU), la commission de l'emploi et des affaires sociales **a rejeté la proposition de décision** du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1672/2006/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale – Progress.

Pour rappel, la présente proposition vise à prélever sur le budget du programme Progress, le montant nécessaire pour financer l'instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion (voir [COD/2009/0096](#)). Au cours de l'examen de cette dernière proposition, les députés ont estimé qu'il était préférable de prévoir **une ligne budgétaire propre** pour cet instrument, en ne mobilisant pas l'enveloppe financière dévolue au programme Progress, ceci pouvant donner, selon eux, un signal négatif en période actuelle de crise, sachant par ailleurs que la cible de ce nouvel instrument était justement les groupes les plus vulnérables. Les députés ont ainsi proposé que l'enveloppe financière pour cet instrument se monte à 150 millions EUR du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 mais à partir d'une ligne budgétaire propre (au lieu des 100 millions EUR proposés par la Commission, issus du programme Progress).

Par conséquent, la présente proposition de modification de la décision n° 1672/2006/CE du Parlement européen et du Conseil établissant le programme Progress a été rejetée par la commission parlementaire, le [rapport parallèle](#) sur l'instrument européen de microfinancement proposant un mode alternatif de financement.